



Créer une activité de diversification

L'ASPERGE



Maintenir et développer les surfaces

L'asperge est une production emblématique des Landes qui se positionne aujourd'hui en leader de la production nationale.

La production d'asperges des sables des Landes possède son Indication Géographique Protégée (IGP) depuis 2005. La majorité des asperges répond également au référentiel Global Gap.

L'objectif de la filière est de maintenir, mais aussi de développer les surfaces.

La filière est structurée pour un débouché assuré.

Deux organisations de production dans les Landes, regroupées sous une même marque pour la commercialisation : Priméale leader européen des légumes frais et 4ème gamme.

C'est le premier metteur en marché de l'asperge blanche, et la marque de référence dans le monde des fruits et légumes.

Dans les Landes, la production d'asperges représente une surface de 812 ha pour un volume annuel de 4 060 tonnes en 2019 (Mémento agricole 2020 NA - Agreste). 13 % des surfaces sont conduites en agriculture biologique.

Besoins de la filière

Les principaux opérateurs landais sont COPADAX (450 ha) et MAISADOUR (310 ha).

A court terme, la filière asperge affiche un besoin de 85 ha de nouvelles surfaces afin de développer le volume de production. A long terme, il atteindra 100 ha de nouvelles parcelles agricoles tous les ans.

Ce besoin se justifie par le maintien et le développement des volumes de production, mais aussi par la recherche de volumes en agriculture biologique.



Conditions de productions

L'asperge blanche préfère le sous-sol sableux, humifère, suffisamment profond pour garantir un enracinement nécessaire à une culture qui dure 10 ans.

Le taux de sable doit être d'au moins 75% pour obtenir l'IGP « Asperge des Sables des Landes ».

Les sols asphyxiants sont à éviter. Le sol doit se ressuyer facilement pendant l'hiver et le plateau ne doit à aucun moment être immergé (drainage fortement conseillé). Le pH du sol doit se situer entre 6.2 et 6.7. Un sous solage est nécessaire.

BESOINS EN EAU :

Le volume d'eau nécessaire est variable selon l'année de culture de l'asperge.

Au cours de la première année de plantation, il faut 4000 m³/ha pour développer le système racinaire de la plante.

Par la suite, l'asperge a besoin de 3 000 à 3 500 m³ d'eau avec des apports minimaux de l'ordre de 30 à 40 mm/ha/semaine.

BESOINS DE LA PLANTE :

Les exportations annuelles de l'asperge sont d'environ 180 unités d'Azote, 80 unités de Phosphore, 350 unités de Potassium, 120 unités de Calcium et 120 unités de Magnésium.

Un apport de matière organique (type compost) important, de l'ordre de 100 t/ha, est nécessaire à la plantation.

PRODUCTIVITÉ :

Récolte dès la 1^{ère} année : 2 000 kg/ha

Récolte année 2 : 3 000 kg/ha

Récolte année 3 : 5 000 kg / ha

Pleine production en année 4 :

7 000 kg/ha

On compte 1 ETP pour 20 à 30 ha pour le suivi de culture, buttage, protections, irrigation...

La récolte est manuelle et représente 400 à 500 heures/ha avec un coût d'environ 1,50 euro/kg. Des outils d'assistance à la récolte existent. Ils soulèvent et reposent les paillages et portent les caisses à la place des ramasseurs.

A cela s'ajoutent 100 à 200 heures/ha de travail en station pour le lavage et le conditionnement des asperges.



Investissements nécessaires à la production

Cas de l'asperge blanche

Coût plantation	€ / ha
Plants + plantation	14 800
Fertilisation	3 500
Protection des plantes	520
Matériel spécifique	Prix unitaire €
Butteuse disque	18 000
Vibro adapté	500
Rotavator 1.5 m	2 000
Enrouleuse	10 000
Chambre froide	15 000
Refroidisseur d'eau	10 000
Station fertigation	15 000
Gaines	300

Source Maisadour 2023

Plantation d'aspergeraies d'environ 3 à 5 ha - idéal en deux fois pour arriver à une plantation de 10 ha pour une optimisation du matériel spécifique (chambre froide...).

FINANCEMENT

Possibilité de différer le remboursement des annuités de 2 ans : amortissement sur 9 ans dont 2 ans de différé.

SUBVENTIONS



• Aide à la plantation (griffes, fertilisation et drainage), coût plantation plafonné à 10 000 €/ha, taux d'aide de 25 % à 40.5 % pour les JA, sous conditions.

• Programmes opérationnels des organismes de production

Contacts



ASSOCIATION DE L'ASPERGE DES SABLES DES LANDES

<https://www.aspergelandes.com/>

COPADAX

1328 Rte de Bayonne - 40260 Castets - Tel : 05 58 89 41 71
christophe.labrouche@copadax.fr - <https://www.copadax.fr/>

MAISADOUR

1 Rte de Saint-Sever - 40280 Haut-Mauco - Tel : 05 58 05 84 84
Lucie Gemain : 06 38 63 59 36 - l.gemain@maisadour.com
<https://www.maisadour.com/nos-filieres/fruits-et-legumes/>

CHAMBRE AGRICULTURE LANDES

Cité Galliane - BP 279 - 40005 Mont de Marsan cedex
pôle développement - Tel : 05 58 85 45 10
<https://landes.chambre-agriculture.fr>